

TAKE OFF S.p.A. – Assemblée générale ordinaire des actionnaires des 28 et 29 avril 2022
Formulaire de procuration et instructions de vote à Computershare S.p.A. en tant que seule partie pouvant assister à l'assemblée générale des actionnaires

Take Off S.p.A. (la Société) a nommé Computershare S.p.A., en la personne de l'un de ses employés ou collaborateurs ayant un mandat spécifique, comme Représentant désigné conformément à l'art. 135-*undecies* du décret législatif italien 58/98 (TUF ou loi consolidée sur les finances) et de l'art. 106 du décret-loi italien n° 18 du 17 mars 2020, converti avec des modifications en loi italienne du 24 avril 2020, modifié en dernier lieu par le décret-loi italien n° 228 du 30 décembre 2021, converti avec des modifications en loi n° 15 du 25 février 2022, pour procéder à la collecte des procurations de vote relatives à l'assemblée générale convoquée en session ordinaire pour le **28 avril 2022 à 11h00**, sur première convocation, et si nécessaire pour le 29 avril 2022 sur deuxième convocation à 11h00, selon les modalités et les conditions indiquées dans l'avis de convocation publié sur le site internet de la société <https://www.takeoffoutlet.com> ([Investor Relations Section](#)). La procuration avec instructions de vote, qui doit être donnée avant le **26 avril 2022**, peut être révoquée dans le délai et de la même manière que l'octroi de la procuration.

La procuration et les instructions de vote par la signature et l'envoi du présent formulaire n'entraînent aucune dépense pour le délégant, à l'exception des frais d'envoi ou de livraison.

Art. 135-decies du TUF (Conflit d'intérêts du représentant et des suppléants)

Computershare S.p.A., en tant que Représentant désigné, ne tombe sous aucune des conditions de conflit d'intérêts indiquées dans l'Art. 135-*decies* du TUF. Toutefois, en cas de circonstances inconnues ou en cas de modifications ou de compléments aux propositions soumises à l'assemblée générale, **elle n'a pas l'intention** de voter différemment de ce qui est indiqué dans les instructions de vote suivantes.

FORMULAIRE DE PROCURATION

Remplir avec les informations requises sur la base des instructions ci-dessous et notifier la Société par l'intermédiaire de Computershare S.p.A. (1)

*** informations obligatoires**

Le soussigné* Né à * le

*

Code fiscal italien (ou autre code équivalent)*

domicilié à (ville) * (nom de la rue) *

téléphone *, e-mail

(2) habilité à exercer les droits de vote au **19/04/2022 (Date d'enregistrement)** en qualité de : détenteur d'actions représentant légal créancier garanti distributeur usufruitier - dépositaire manager autre (merci de préciser)

pour actions ordinaires **TAKE OFF (ISIN IT0005467425)**

(3) au nom de né(e) le * à *

Code fiscal italien / N°TVA (ou autre code équivalent)

domicilié à/siège social à (ville) (nom de la rue)

(4) détenues sur le compte titres n° à ABI CAB

(5) résultant de la communication n° fait par (Banque)*

DONNE PROCURATION au Représentant désigné ci-dessus pour qu'il assiste et vote à l'assemblée susmentionnée, en ce qui concerne les actions susmentionnées, conformément aux instructions qui lui ont été données e

DÉCLARE qu'il n'existe aucune cause d'incompatibilité ou de suspension de l'exercice du droit de vote et qu'il est conscient que :

- la possibilité que la procuration au Représentant désigné contienne également des instructions de vote pour plusieurs des propositions à l'ordre du jour et que, dans ce cas, le vote ne sera exercé que pour les propositions pour lesquelles des instructions de vote sont fournies.
- la procuration ne sera valablement acceptée à l'assemblée générale qu'à condition que la société ait reçu, avant le début de la réunion, un avis de l'intermédiaire concernant les actions indiquées dans le présent formulaire de procuration.

DATE Carte d'identité **(6)** *(type) délivrée par * no. * SIGNATURE

.....

TAKE OFF S.p.A. – Assemblée générale ordinaire des actionnaires des 28 et 29 avril 2022
Formulaire de procuration et instructions de vote à Computershare S.p.A. en tant que seule partie pouvant assister à l'assemblée générale des actionnaires

INSTRUCTIONS DE VOTE

(Section destinée uniquement au représentant désigné à envoyer à Computershare S.p.A. - Cocher les cases en suivant les directives des Instructions)

Le/La
 soussigné/e (7)

DONNE PROCURATION au Représentant désigné pour voter conformément aux instructions suivantes (8) à l'Assemblée des actionnaires en question :

| RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE | INSTRUCTIONS DE VOTE |
|------------------------------|-----------------------|
| | Pour, Contre, Abstenu |

PARTIE ORDINAIRE

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| 1- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2021 et présentation des comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2021. Résolutions connexes | | | | |
| Section A – vote pour la résolution proposée par le Conseil d'administration (9) | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">P</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">C</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">A</td> </tr> </table> | P | C | A |
| P | C | A | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2- Affectation du résultat de l'exercice et proposition de distribution de dividendes. Résolutions connexes et consécutives. | | | | |
| Section A – vote pour la résolution proposée par le Conseil d'administration (9) | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">P</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">C</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">A</td> </tr> </table> | P | C | A |
| P | C | A | | |

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| 3- Nomination d'un administrateur. Résolutions connexes et consécutives. | | | | |
| Section A – vote pour la résolution proposée par le Conseil d'administration (9) | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">P</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">C</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">A</td> </tr> </table> | P | C | A |
| P | C | A | | |
| Section A2 – vote pour la proposition publiée conformément à l'art. 126-bis du TUF (10) | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">P</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">C</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">A</td> </tr> </table> | P | C | A |
| P | C | A | | |

| | | | | | | | |
|--|---|------|-----|---|---|---|---|
| 4- Nomination du Conseil des commissaires aux comptes. Résolutions connexes et consécutives. | | | | | | | |
| Section A - vote Pour la liste (ou proposition) avec le nombre à indiquer dans la coche à côté ou Contre ou Abstenu pour toutes les listes (12) | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">N...</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">C</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">A</td> </tr> </table> | N... | C | A | | | |
| N... | C | A | | | | | |
| Section B – vote en raison de circonstances inconnues (11) | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">Conf</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Rev</td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">P</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">C</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">A</td> </tr> </table> | Conf | Rev | | P | C | A |
| Conf | Rev | | | | | | |
| P | C | A | | | | | |

TAKE OFF S.p.A. – Assemblée générale ordinaire des actionnaires des 28 et 29 avril 2022
Formulaire de procuration et instructions de vote à Computershare S.p.A. en tant que seule partie pouvant assister à l'assemblée générale des actionnaires

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5- Autorisation d'acheter et d'aliéner des actions propres conformément aux articles 2357 et suivants du Code civil. | | | |
| Section A – vote pour la résolution proposée par le Conseil d'administration (9) | P | C | A |

Action en responsabilité possible

| | | | |
|--|---|---|---|
| Vote pour une action en responsabilité contre les administrateurs qui peut être proposée par les actionnaires conformément à l'art. 2393, paragraphe 2 du Code civil italien au cours de la discussion sur les états financiers (<i>si aucune instruction de vote n'est fournie, le représentant désigné votera contre</i>). | P | C | A |
|--|---|---|---|

DATE

SIGNATURE

TAKE OFF S.p.A. – Assemblée générale ordinaire des actionnaires des 28 et 29 avril 2022
Formulaire de procuration et instructions de vote à Computershare S.p.A. en tant que seule partie pouvant assister à l'assemblée générale des actionnaires

Instructions pour remplir et envoyer le formulaire

1. Le **Formulaire de procuration** à notifier à la Société par l'intermédiaire du représentant désigné avec les **instructions de vote** qui lui sont réservées, accompagné d'une carte d'identité et de tout autre document prouvant les pouvoirs de signature, doit être reçu avant le **26 avril 2022** pour la première convocation et le 27 avril 2022 pour la seconde convocation par l'une des méthodes suivantes :
 - 1) **Titulaires d'une adresse de courrier électronique certifiée (PEC)** : si le délégant (également une personne morale) dispose d'une boîte de réception PEC, il peut envoyer une copie électronique (format PDF) à l'adresse électronique ufficioroma@pecserviziotitoli.it;
 - 2) **Propriétaires d'une signature électronique avancée, qualifiée ou numérique (FEA)** : un délégant disposant d'une FEA peut également envoyer une copie de la procuration reproduite électroniquement avec une signature électronique avancée par courrier électronique ordinaire à l'adresse électronique ufficioroma@pecserviziotitoli.it ;
 - 3) **Propriétaires d'une adresse e-mail ordinaire** : le délégant peut envoyer une copie électronique (format PDF) de la procuration à l'adresse électronique certifiée ufficioroma@pecserviziotitoli.it. Dans ce cas, l'original de la procuration, les instructions et une copie de la documentation correspondante doivent être envoyés au siège social de Computershare S.p.A., via Monte Giberto 33, 00138, Rome (RM) dès que possible.

L'envoi du formulaire de procuration d'une manière et selon des modalités différentes de celles indiquées ci-dessus ou son envoi exclusivement par courrier ne garantira pas au délégant la bonne attribution de la procuration au Représentant désigné.

2. Préciser la fonction du signataire de la procuration et joindre, si nécessaire, les documents prouvant les pouvoirs de signature.
3. À remplir uniquement si le propriétaire des actions est différent du signataire de la procuration, en indiquant obligatoirement tous les détails pertinents.
4. Indiquer le numéro de compte titres, les codes ABI et CAB de l'intermédiaire dépositaire, ou en tout cas son nom, disponibles dans le relevé de compte titres.
5. Toute référence à la communication faite par l'intermédiaire et son nom.
6. Inclure les références à un document d'identification valide du signataire de la procuration.
7. Inclure le nom et le prénom du signataire du formulaire de procuration et des instructions de vote.
8. Conformément à l'article 135-undecies, paragraphe 3, du décret législatif italien 58/98, « Les actions pour lesquelles une procuration a été accordée, même partiellement, sont comptabilisées aux fins de la constitution régulière de l'assemblée. En ce qui concerne les propositions pour lesquelles aucune instruction de vote n'a été donnée, les actions ne sont pas comptabilisées aux fins du calcul de la majorité et de la part du capital requises pour l'approbation des résolutions ».
9. Les résolutions proposées à l'Assemblée Générale, résumées dans le présent document, sont contenues dans les Rapports publiés sur le site Internet de la Société : https://www.takeoffoutlet.com/sezione_investor/relations/. Computershare S.p.A., en qualité de Représentant désigné, n'a aucun intérêt propre ou pour le compte de tiers en ce qui concerne les propositions susmentionnées mais, en cas de circonstances inconnues ou en cas de modification ou de complément des propositions soumises à l'assemblée, elle n'a pas l'intention d'exprimer un vote différent de celui indiqué aux sections A et C des instructions. Le vote est exprimé en cochant la case choisie entre **P** (pour), **C** (contre) ou **A** (abstenu).

La section A2, le cas échéant, recueille les instructions de vote si, dans le délai et dans les cas autorisés, une proposition de résolution est soumise et publiée en tant qu'**alternative, complément** ou **supplément** à celle qui a été publiée par le Conseil d'administration. Le représentant désigné vote sur chacune des propositions à mettre aux voix lors de l'assemblée conformément aux instructions fournies, étant donné qu'il est de la seule responsabilité de la partie délégante de formuler des expressions de vote cohérentes avec les propositions (alternatives ou complémentaires) qui ont été publiées.
10. La section A2, le cas échéant, recueille les instructions de vote si, dans le délai et dans les cas autorisés, une proposition de résolution est soumise et publiée en tant qu'**alternative, complément** ou **supplément** à celle qui a été publiée par le Conseil d'administration. Le représentant désigné vote sur chacune des propositions à mettre aux voix lors de l'assemblée conformément aux instructions fournies, étant donné qu'il est de la seule responsabilité de la partie délégante de formuler des expressions de vote cohérentes avec les propositions (alternatives ou complémentaires) qui ont été publiées.
11. En cas de vote sur des résolutions non prévues dans les propositions publiées aux termes de la loi, le représentant désigné ne peut émettre aucun vote en l'absence d'instructions : Par conséquent, dans le cas où des circonstances importantes surviennent modifiant ou complétant les propositions publiées, inconnues au moment de l'octroi de la procuration, qui ne peuvent être divulguées au délégant et qui pourraient changer ses intentions de vote, le délégant peut devancer les instructions de vote de la section B en choisissant entre : Conf (confirmer), Rev (révoquer) ou **P** (pour), **C** (contre) ou **A** (abstenu) pour modifier l'instruction de vote déjà exprimée.
12. Indiquer le numéro de la liste/proposition (figurant sur le site Internet de la société) pour laquelle vous avez l'intention de voter, ou de voter contre ou de vous abstenir pour toutes les listes/propositions. Dans le cas d'une seule liste/proposition, le vote exprimé se réfère à cette seule liste/proposition.

TAKE OFF S.p.A. – Assemblée générale ordinaire des actionnaires des 28 et 29 avril 2022
Formulaire de procuration et instructions de vote à Computershare S.p.A. en tant que seule partie pouvant assister à l'assemblée générale des actionnaires

Décret législatif italien n° 58/98 (TUF)

Art. 135-decies

(Conflit d'intérêts du représentant et des suppléants)

1. L'octroi d'une procuration à un représentant ayant un conflit d'intérêts est autorisé à condition que le représentant notifie par écrit à l'actionnaire les circonstances donnant lieu à ce conflit et qu'il existe des instructions de vote spécifiques pour chaque résolution pour laquelle le représentant doit voter au nom de l'actionnaire. Le représentant a la charge de la preuve qu'il a révélé à l'actionnaire les circonstances donnant lieu au conflit d'intérêts. L'article 1711, deuxième alinéa, du Code civil italien n'est pas applicable.
2. Aux fins du présent article, un conflit d'intérêts existe dans tous les cas où le représentant ou le substitut :
 - a) contrôle, y compris conjointement, la société ou est contrôlé par elle, également conjointement, ou est soumis à un contrôle conjoint avec la société ;
 - b) est associé à la société ou exerce une influence notable sur celle-ci, ou celle-ci exerce une influence notable sur le représentant ;
 - c) est membre du conseil d'administration ou du conseil des commissaires aux comptes de la société ou des parties indiquées aux lettres a) et b) ;
 - d) est employé ou auditeur de la société ou des parties indiquées à la lettre a) ;
 - e) est conjoint, parent ou assimilé jusqu'au quatrième degré des sujets indiqués aux lettres a) à c) ;
 - f) est lié à la société ou aux parties indiquées aux lettres a), b), c) et e) par des relations de travail ou d'emploi indépendantes ou d'autres relations de nature financière qui compromettent l'indépendance.
3. La substitution d'un représentant par une partie ayant un conflit d'intérêts n'est autorisée que si le remplaçant a été désigné par l'actionnaire. Dans ce cas, la sous-section 1 s'applique. Les obligations de déclaration et la charge de la preuve y afférente restent à la charge du représentant.
4. Le présent article s'applique également en cas de transfert d'actions par procuration.

Art. 135-undecies

(Représentant désigné par la société dont les actions sont cotées)

1. Sauf disposition contraire des Statuts, pour chaque assemblée des actionnaires, les sociétés cotées désignent une partie à laquelle les actionnaires peuvent accorder une procuration avec des instructions de vote sur tout ou partie des propositions à l'ordre du jour, avant la fin du deuxième jour de bourse précédant la date fixée pour l'assemblée des actionnaires, même sur convocation ultérieure. La procuration n'a d'effet que pour les propositions pour lesquelles des instructions de vote ont été données.
2. La procuration est donnée par la signature d'un formulaire de procuration dont le contenu est régi par la réglementation de la Consob. L'octroi d'une procuration est gratuit pour l'actionnaire. La procuration et les instructions de vote sont toujours révocables dans le délai indiqué au paragraphe 1.
3. Les actions pour lesquelles une procuration a été accordée, même partiellement, sont comptabilisées aux fins de la constitution régulière de l'assemblée. En ce qui concerne les propositions pour lesquelles aucune instruction de vote n'a été donnée, les actions ne sont pas comptabilisées aux fins du calcul de la majorité et de la part du capital requises pour l'approbation des résolutions.
4. La partie désignée comme représentant est tenue de déclarer tout intérêt qu'elle a pour son propre compte ou pour le compte de tiers en ce qui concerne les résolutions proposées à l'ordre du jour. Elle doit également préserver la confidentialité du contenu des instructions de vote reçues jusqu'au début du scrutin, sans préjudice de la possibilité de communiquer ces informations à ses employés et auxiliaires, qui sont soumis à la même obligation de confidentialité. Aucune procuration ne peut être donnée à la partie désignée comme représentant, sauf conformément au présent article.
5. Avec le règlement visé au paragraphe 2, la Consob peut établir les cas dans lesquels un représentant qui ne remplit pas l'une des conditions indiquées à l'article 135-decies peut exprimer un vote autre que celui indiqué dans les instructions.

DÉCRET-LOI italien n°18 du 17 mars 2020

Art. 106

(Règles régissant le déroulement des assemblées de la société)

... omissis ...

4. Les sociétés à actions cotées peuvent désigner le représentant prévu à l'art. 135-undecies du décret législatif italien n. 58 du 24 février 1998 pour les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, même si les statuts en disposent autrement. Ces mêmes sociétés peuvent également prévoir, dans l'avis de convocation, que la participation à l'assemblée se fait exclusivement par l'intermédiaire du représentant désigné conformément à l'art. 135-undecies du décret législatif italien n° 58 du 24 février 1998 ; le représentant désigné susmentionné peut également recevoir des procurations ou des sous-procurations conformément à l'art. 135-novies du décret législatif italien n° 58 du 24 février 1998, à titre d'exception à l'article 135-undecies, paragraphe 4, du même décret.
 5. Le paragraphe 4 s'applique également aux sociétés admises à la négociation sur un système multilatéral de négociation et aux sociétés dont les actions sont largement diffusées dans le public.
- ... omissis ...

Code civil italien

Art. 2393

(Action en responsabilité)

1. L'action en responsabilité contre les administrateurs est engagée suite à une résolution de l'assemblée des actionnaires, même si la société est en liquidation.
2. Les résolutions concernant la responsabilité des administrateurs peuvent être adoptées lors de la discussion des états financiers, même si elles ne sont pas indiquées dans la liste des questions à traiter, lorsqu'elles concernent des faits relatifs à l'exercice auquel les états financiers se rapportent.
3. L'action en responsabilité peut également être engagée à la suite d'une résolution du collège des commissaires aux comptes, adoptée à la majorité des deux tiers de ses membres.
4. L'action peut être intentée dans les cinq ans qui suivent la cessation des fonctions de l'administrateur.
5. La résolution de l'action en responsabilité implique la révocation des administrateurs contre lesquels elle est proposée, à condition qu'elle soit prise avec le vote favorable d'au moins un cinquième du capital social. Dans ce cas, l'assemblée des actionnaires pourvoit elle-même à leur remplacement.
6. La société peut renoncer à l'action en responsabilité et transiger, à condition que la renonciation et la transaction soient approuvées par une résolution expresse de l'assemblée des associés, et à condition qu'il n'y ait pas de vote contre de la part d'une minorité d'associés représentant au moins un cinquième du capital social ou, dans les sociétés qui ont recours au marché du capital à risque, au moins un vingtième du capital social, ou la mesure prévue par les statuts pour l'exercice de l'action en responsabilité conformément à l'art. 2393-bis.

TAKE OFF S.p.A. – Assemblée générale ordinaire des actionnaires des 28 et 29 avril 2022
Formulaire de procuration et instructions de vote à Computershare S.p.A. en tant que seule partie pouvant assister à l'assemblée générale des actionnaires

INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

conformément au Règlement (UE) 2016/679 (le « Règlement »).

Responsable du traitement des données à caractère personnel

Computershare S.p.A., dont le siège social est situé Via Lorenzo Mascheroni, 19, à Milan (ci-après, « **Computershare** » ou le « **Responsable du traitement des données** »), Représentant désigné de l'émetteur conformément à l'art. 135-*undecies* du décret législatif italien 58/98 (TUF ou loi consolidée sur les finances) et de l'art. 106 du décret législatif italien n° 18 du 17 mars 2020, en tant que responsable du « **Traitement** » (tel que défini à l'art. 4 du Règlement) des Données à caractère personnel (telles que définies *ci-dessous*) fournit cette « Information sur le traitement des données à caractère personnel » conformément aux dispositions de la législation applicable (art. 13 du Règlement et législation nationale connexe ultérieure).

Objectif et modalités du traitement

Les données à caractère personnel de l'actionnaire et de son représentant (le « **Délégant** »), ainsi que le domicile, le code fiscal, les données des documents d'identification, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone et la participation (ensemble, les « **Données à caractère personnel** ») sont communiquées, y compris par voie informatique ou électronique, par la Partie délégante à Computershare au moyen du présent formulaire, utilisé pour conférer la représentation à l'assemblée et l'expression du vote au nom de la Partie délégante, conformément aux instructions fournies par ce dernier.

Le Responsable du traitement traite les Données à caractère personnel de la Partie délégante figurant dans le présent formulaire de procuration de manière licite et loyale et de manière à en assurer la confidentialité et la sécurité. Le traitement, qui comprend la collecte et toute autre opération envisagée dans la définition de « traitement » à l'art. 4 du Règlement, est effectué au moyen d'outils manuels, informatiques et/ou de télécommunications, avec des méthodes d'organisation et des logiques strictement liées aux finalités indiquées ci-dessous.

Finalité et base juridique du traitement

La finalité du Traitement effectué par le Responsable du traitement est de permettre au Représentant désigné de représenter à l'Assemblée Générale et d'exprimer correctement les votes au nom du Délégataire, conformément aux dispositions de l'Art. 135-*undecies* citées du TUF et de l'art. 106 du décret-loi italien n° 18 du 17 mars 2020.

La base juridique du Traitement est représentée par les obligations suivantes :

- contractuelles : c'est-à-dire pour remplir les obligations découlant de la relation entre le Représentant désigné et la Partie délégante ;
- légales : c'est-à-dire pour remplir les obligations légales auxquelles le Représentant désigné est soumis vis-à-vis de l'émetteur et des autorités de contrôle.

La fourniture des Données à caractère personnel et leur Traitement sont nécessaires aux fins indiquées ci-dessus et le défaut de fourniture de ces données rendra, par conséquent, impossible l'établissement et la gestion de la relation de représentation à la réunion susmentionnée.

Destinataires, conservation et transfert des données à caractère personnel

Les Données à caractère personnel seront rendues accessibles aux fins susmentionnées, avant, pendant et après la tenue de l'assemblée générale de l'émetteur, aux employés et sous-traitants du Responsable du traitement qui sont chargés du Traitement, ainsi qu'à l'émetteur lui-même.

Les Données à caractère personnel de la Partie délégante seront traitées au sein de l'Union européenne et seront stockées, également sur des serveurs situés dans l'Union européenne, pendant une période d'au moins 1 an, conformément au droit applicable. Celles-ci seront communiquées par Computershare à l'émetteur pour l'accomplissement des obligations légales liées à la rédaction du procès-verbal de l'assemblée générale et à la mise à jour du livre des actionnaires et seront éventuellement communiquées à des tiers uniquement pour répondre aux demandes des Autorités de contrôle et de la justice.

Droits du Délégant

La Partie Délégante a le droit de savoir, à tout moment, quelles sont ses Données à caractère personnel qui sont traitées et comment elles sont traitées ; elle a également le droit de les faire mettre à jour, compléter, corriger et le droit de les faire supprimer, de les restreindre ou de s'opposer à leur Traitement, mais dans ce cas, il peut ne pas être possible d'exécuter ses instructions concernant la participation à l'assemblée. Il faut également considérer que, après la réunion, les Données à caractère personnel et les instructions de vote de la partie délégante doivent être conservées par le Représentant désigné pendant 1 an, et être à la disposition des Autorités.

Afin d'exercer les droits susmentionnés, le Délégant peut contacter Computershare, à l'adresse indiquée dans le formulaire de procuration ou à l'adresse électronique suivante : "dataprotection@computershare.it". Il est possible de consulter la Politique de Confidentialité et les activités de Computershare en cliquant sur le lien <https://www.computershare.com/it/Pages/Privacy.aspx>.

Computershare S.p.A.